



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Déficit de dons de moelle osseuse

Question écrite n° 21360

Texte de la question

Mme Corinne Vignon attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le manque de donneurs de moelle osseuse en France. En effet, la France compte moins de 280 000 inscrits au registre France Greffe de moelle contre près de 3,5 millions en Allemagne. Ainsi, ceux ayant une moelle osseuse malade ont moins d'une chance sur un million de trouver un donneur compatible en France. Il est indispensable d'informer et d'encourager les citoyens à s'inscrire sur le registre pour améliorer les chances de guérisons de patients souffrant de maladies graves du sang. Elle aimerait savoir quelles mesures son ministère peut prendre pour inciter de nouveaux publics à faire ce geste afin de garantir aux malades de meilleures chances de trouver un donneur compatible.

Texte de la réponse

En France, le don de sang et de composants sanguins est soumis aux principes éthiques listés aux articles L.1221-1 et suivants du code de la santé publique, imposant la prohibition de toute rémunération des donneurs, le bénévolat et l'anonymat du don. Le laboratoire pharmaceutique commercialisant en France son plasma médicament a obtenu de la part de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) une autorisation de mise sur le marché le 2 février 2016. Ce plasma est mis à disposition des établissements de santé depuis son inscription sur la liste des médicaments agréés aux collectivités. Par ailleurs ce laboratoire s'est engagé auprès du ministère à respecter le principe de non-rémunération entendu au sens de l'article L.1221-1 du code de la santé publique, comme l'ensemble des principes éthiques français en vigueur. Dans le cadre de ses missions, l'ANSM effectue des inspections dans les établissements pharmaceutiques pour contrôler l'application de la réglementation et notamment du respect des règles de bonnes pratiques et garantir ainsi la sécurité des médicaments.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Vignon](#)

Circonscription : Haute-Garonne (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21360

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 9 septembre 2019

Question publiée au JO le : [9 juillet 2019](#), page 6325

Réponse publiée au JO le : [10 décembre 2019](#), page 10805